Image not found or type unknown

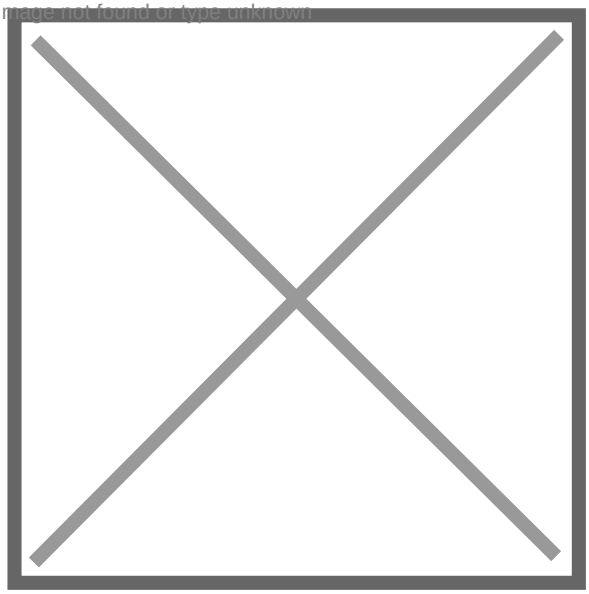

Suite à controle suspension du permis de conduire

Par **byron**, le **16/04/2012** à **18:25**

Bonjour,

Mon véhicule étant immobilisé pour défaut de contrôle technique le brigadier, le jour de ma garde à vue, m'avait indiqué que le véhicule pouvait être récupéré que si je venais avec une personne titulaire du permis B en cours de validité (mon permis étant suspendu). Ma soeur s'est rendu au commissariat pour récupérer la carte grise et lever l'immobilisation du véhicule (moi étant au travail, donc ne pouvant pas m'y rendre) et un policier l'a informé qu'il fallait que ce soit moi qui m'y rende avec mon permis de conduire (je n'y comprend rien c'est la préfecture qui le détient). D'ailleurs je reçois aujourd'hui une suspension du préfet pour une durée de 6 mois) Que puis-je faire s'il vous plaît pour récupérer cette carte grise et mener mon véhicule au contrôle avant le procès qui se tient le 21 septembre ? Ne serait-ce pas une manoeuvre pour pouvoir me confisquer le véhicule plus facilement ? Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **17/04/2012** à **10:37**

Bonjour,

Cela vient s'ajouter à votre conduite sous alcool, laquelle est, d'après vos déclarations sur l'autre topic, en état de récidive légale. Concluez vous-même.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés